



Conseil européen

**Bruxelles, le 26 juin 2025  
(OR. en)**

**EUCO 12/25**

**CO EUR 10  
CONCL 4**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion du Conseil européen (26 juin 2025) – Conclusions

---

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

---

*Le Conseil européen célèbre le 40<sup>e</sup> anniversaire de la signature de l'accord de Schengen et souligne que l'espace Schengen est l'une des réalisations fondamentales de l'Europe, qui est à la base de la liberté de circulation, renforce la sécurité et favorise la vie transfrontière et le marché unique.*

*Le Conseil européen commémore trois moments marquants de l'histoire de l'Union européenne: la signature par l'Espagne et le Portugal de leur traité d'adhésion il y a quarante ans, l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède il y a trente ans, et la signature des traités d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie il y a vingt ans. Le Conseil européen rappelle l'importance que revêt l'élargissement en tant qu'investissement géostratégique dans la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité.*

\*

\* \*

## **I. UKRAINE**

1. Le Conseil européen a procédé à un échange de vues avec le président ukrainien, Volodymyr Zelensky.
2. Le Conseil européen a débattu de l'évolution récente de la situation en ce qui concerne l'Ukraine. Le texte figurant dans le document EUCO 16/25 a été fermement soutenu par 26 chefs d'État ou de gouvernement.
3. Le Conseil européen reviendra sur la question lors de sa prochaine réunion.

## **II. MOYEN-ORIENT**

4. Rappelant ses précédentes conclusions, le Conseil européen s'est penché sur la situation et les derniers développements au Moyen-Orient, en particulier la situation humanitaire catastrophique à Gaza et les derniers développements en ce qui concerne l'Iran.

5. Le Conseil européen appelle à un cessez-le-feu immédiat à Gaza et à la libération sans condition de tous les otages, conduisant à la cessation permanente des hostilités. Il déplore la situation humanitaire désastreuse à Gaza, le nombre inacceptable de victimes civiles et les niveaux de famine extrême. Le Conseil européen exhorte Israël à lever complètement le blocus de Gaza, à permettre un accès immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire et la distribution continue de celle-ci à grande échelle dans toute la bande de Gaza, ainsi qu'à mettre l'Organisation des Nations unies et ses agences, ainsi que les organisations humanitaires, en mesure d'œuvrer de manière indépendante et impartiale pour sauver des vies et réduire les souffrances. Israël doit se conformer pleinement aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international, notamment du droit international humanitaire. Le Conseil européen rappelle qu'il est impératif d'assurer à tout moment la protection de tous les civils, y compris des travailleurs humanitaires, ainsi que celle des infrastructures civiles, y compris les installations médicales, les écoles et les locaux des Nations unies. Il déplore le refus du Hamas de remettre les otages encore détenus. Le Conseil européen prend note du rapport concernant le respect par Israël de l'article 2 de l'accord d'association UE-Israël et invite le Conseil à poursuivre les discussions sur un suivi, le cas échéant, en juillet 2025, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain.
  
6. Rappelant ses conclusions du 17 octobre 2024, le Conseil européen renouvelle sa condamnation ferme de l'escalade en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, à la suite de l'augmentation des violences de colons, de l'expansion des colonies illégales et de l'opération militaire menée par Israël. Il renouvelle son invitation au Conseil à faire avancer les travaux sur de nouvelles mesures restrictives à l'encontre des colons extrémistes ainsi que des entités et organisations qui les soutiennent. Le Conseil européen appelle à poursuivre les travaux sur les mesures restrictives contre le Hamas.

7. L'Union européenne reste fermement attachée à une paix durable et pérenne reposant sur la solution à deux États. L'Union européenne est prête à contribuer à tous les efforts déployés pour parvenir à cette solution et invite l'ensemble des parties à s'abstenir de toute action compromettant sa viabilité. Elle continuera à œuvrer à cette fin avec les partenaires régionaux et internationaux. L'Union européenne continuera de soutenir l'Autorité palestinienne et son programme de réformes. Le Conseil européen attend avec intérêt la conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question palestinienne et la mise en œuvre de la solution à deux États qui doit se tenir prochainement.

### ***Iran***

8. L'Union européenne demeure fermement attachée à la paix, à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient. Le Conseil européen se félicite de la cessation des hostilités et demande instamment à toutes les parties de respecter le droit international, de faire preuve de retenue et de s'abstenir de toute action susceptible d'entraîner une nouvelle escalade. L'Union européenne a toujours affirmé clairement que l'Iran ne doit jamais pouvoir acquérir l'arme nucléaire et qu'il doit respecter les obligations juridiquement contraignantes en matière de garanties nucléaires qui lui incombent au titre du traité de non-prolifération. L'Union européenne continuera de contribuer à tous les efforts diplomatiques visant à réduire les tensions et à apporter une solution durable à la question du nucléaire iranien, ce qui ne peut être obtenu que par la négociation.

### ***Syrie***

9. Le Conseil européen se félicite de la levée récente des sanctions économiques à l'encontre de la Syrie, dans le cadre de l'approche progressive et réversible de l'Union européenne. Il rappelle l'importance que revêtent une transition pacifique et inclusive en Syrie, exempte de toute ingérence étrangère préjudiciable, la protection des droits des Syriens, quelle que soit leur origine ethnique ou religieuse, sans discrimination, ainsi que la justice transitionnelle et la réconciliation. Le Conseil européen condamne l'attentat terroriste récemment perpétré contre l'église Mar Elias à Damas et exige que les auteurs de cet acte aient à en répondre. L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie au sein de frontières sécurisées devraient être pleinement respectées, conformément au droit international.

***Liban***

10. Le Conseil européen réaffirme le soutien de l'Union européenne au peuple libanais et salue les efforts déployés par les nouvelles autorités pour stabiliser la situation économique et les conditions de sécurité. Il soutient la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État libanais et rappelle le rôle fondamental de stabilisation que joue la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) dans le sud du Liban. Le Conseil européen demande une nouvelle fois à toutes les parties d'appliquer les termes de l'accord de cessez-le-feu du 27 novembre 2024, et appelle de nouveau à la mise en œuvre de la résolution 1701 du Conseil de sécurité de l'ONU.

**III. DÉFENSE ET SÉCURITÉ EUROPÉENNES**

11. Rappelant ses conclusions du 6 mars 2025, le Conseil européen réaffirme que l'Europe doit devenir plus souveraine, assumer une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et être mieux à même d'agir et de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions sur la sécurité européenne et mondiale dans un environnement en mutation constituent un défi existentiel pour l'Union européenne. Pour atteindre son objectif consistant à accroître de manière décisive la préparation de l'Europe en matière de défense au cours des cinq prochaines années, le Conseil européen a fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses précédentes conclusions.
12. Le Conseil européen rappelle qu'une Union européenne plus forte et plus capable dans le domaine de la sécurité et de la défense contribuera positivement à la sécurité globale et transatlantique et est complémentaire à l'OTAN, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective.

13. Le Conseil européen souligne qu'il est nécessaire de continuer d'augmenter substantiellement les dépenses consacrées à la défense et à la sécurité de l'Europe, ainsi que d'investir mieux ensemble, notant également l'engagement que les États membres qui sont également membres de l'OTAN ont pris lors du sommet de l'OTAN de juin 2025. Le Conseil européen invite les États membres à coordonner entre eux la mise en œuvre des engagements pertinents. Rappelant ses conclusions du 20 mars 2025 quant à la poursuite des travaux sur les possibilités de financement pertinentes, le Conseil européen a fait le point sur les travaux réalisés.
14. Dans ce contexte, le Conseil européen se félicite de l'adoption du règlement établissant l'instrument "Agir pour la sécurité de l'Europe" (SAFE) et de l'activation imminente des clauses dérogatoires nationales dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance. Le Conseil européen demande aux colégislateurs d'examiner sans tarder, en vue d'un accord rapide, la proposition relative à l'incitation aux investissements liés à la défense dans le budget de l'UE et de faire avancer les travaux sur la proposition visant à relever des défis en matière de sécurité et de défense dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la politique de cohésion, tout en rappelant le caractère volontaire d'une telle utilisation des fonds. Il rappelle qu'il importe de mobiliser des financements privés pour l'industrie de la défense, salue les efforts déployés par la Banque européenne d'investissement à cet égard et invite celle-ci à poursuivre ses efforts pour adapter ses pratiques en matière de prêts à l'industrie de la défense, notamment en continuant à réévaluer la liste des activités exclues et en augmentant le volume des financements disponibles dans le domaine de la sécurité et de la défense, tout en préservant ses activités et sa capacité de financement.
15. Considérant qu'il est urgent de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne dans l'ensemble de l'Union de sorte qu'elle soit à même de mieux produire et fournir des équipements dans les quantités et aux rythmes accélérés qui sont nécessaires, le Conseil européen réaffirme l'importance que revêtent l'agrégation de la demande, l'harmonisation des exigences, la normalisation et les acquisitions conjointes, ainsi que le bon fonctionnement et la poursuite de l'intégration du marché européen de la défense dans l'ensemble de l'Union.

16. Il convient d'accélérer les travaux sur les capacités dans les domaines prioritaires recensés au niveau de l'UE, en parfaite cohérence avec l'OTAN. Le Conseil européen encourage le développement et la mise en œuvre rapides de projets collaboratifs à cet égard, y compris en tirant pleinement parti de l'instrument SAFE. En particulier, le Conseil européen se félicite des travaux visant à recenser les possibilités concrètes et à agréger la demande dans le cadre de l'Agence européenne de défense. Il souligne la nécessité pour les États membres de faire avancer rapidement les travaux, y compris en vue de l'exécution des projets à court terme les plus avancés et du lancement d'initiatives à plus long terme, avec le soutien de l'Agence européenne de défense, de la haute représentante et de la Commission. Dans ce contexte, il convient d'accorder une attention particulière aux capacités de soutien stratégiques et à l'innovation dans le domaine de la défense, afin d'exploiter tout le potentiel des nouvelles technologies.
17. Le Conseil européen encourage la poursuite des travaux visant à permettre à l'industrie européenne de la défense, y compris les PME et les entreprises à moyenne capitalisation, d'accroître la production. En particulier, à la suite de l'accord politique intervenu au sein du Conseil sur la proposition relative au programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP), le Conseil européen invite instamment les colégislateurs à conclure rapidement les négociations. Il les encourage également à progresser rapidement sur les propositions "omnibus" en matière de préparation de la défense.
18. Le Conseil européen souligne que la défense de toutes les frontières terrestres, aériennes et maritimes de l'UE contribue à la sécurité de l'Europe dans son ensemble, en particulier pour ce qui a trait à la frontière orientale de l'UE, compte tenu des menaces que font peser la Russie et la Biélorussie.
19. Le Conseil européen souligne en outre l'importance que revêt la défense du reste des frontières de l'UE, compte tenu des menaces qui pèsent sur celles-ci.
20. Le Conseil européen invite la Commission et la haute représentante à présenter de nouvelles propositions visant à renforcer la mobilité militaire, de manière à permettre des déplacements efficaces des équipements et du personnel de défense dans l'ensemble de l'Union.

21. Le Conseil européen souligne qu'il importe de coopérer avec les partenaires attachés aux mêmes principes, qui partagent nos objectifs de politique étrangère et de sécurité. Il salue à cet égard les récents partenariats de l'UE en matière de sécurité et de défense conclus avec le Royaume-Uni et le Canada.
22. Le Conseil européen fera le point sur l'état d'avancement des travaux lors de sa réunion d'octobre 2025 et débattrà des prochaines étapes de la mise en œuvre de son objectif en matière de préparation de la défense. Il invite la Commission et la haute représentante à présenter une feuille de route à cette fin.
23. Ce qui précède est sans préjudice du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et tient compte des intérêts de tous les États membres en matière de sécurité et de défense, conformément aux traités.

#### **IV. L'UE DANS LE MONDE**

24. Le Conseil européen a débattu de la préparation des prochains sommets avec des pays tiers et des relations avec les partenaires, à la lumière du contexte politique et économique mondial actuel.

#### **V. COMPÉTITIVITÉ**

25. Le Conseil européen a procédé à un échange de vues sur l'évolution de la situation économique. Il souligne que le renforcement de la compétitivité de l'Europe et la poursuite de l'intégration du marché unique sont essentiels à la préservation de la prospérité et du modèle social de l'Europe et contribueront à renforcer l'influence et la position de l'UE dans le monde en tant que partenaire prévisible, fiable et crédible, y compris en accroissant le rôle international de l'euro.
26. Rappelant ses conclusions du 20 mars 2025, le Conseil européen appelle à renforcer encore la compétitivité de l'UE, y compris par l'innovation et la promotion de la primauté technologique européenne, en particulier dans les technologies de pointe, afin de combler l'écart de productivité de l'UE, à approfondir le marché unique et à renforcer la base industrielle de l'Union, en veillant à l'égalité des conditions de concurrence.

27. Le Conseil européen réaffirme l'attachement aux objectifs du marché unique et appelle une nouvelle fois à supprimer les obstacles qui subsistent, en particulier dans les domaines des services et des biens, y compris les biens de première nécessité, à surmonter la fragmentation, à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles et à améliorer l'application et le respect des règles du marché unique. À cet égard, le Conseil européen salue la "stratégie pour un marché unique simple, homogène et solide" de la Commission ainsi que sa "stratégie de l'UE en faveur des start-up et des scale-up", et appelle à commencer rapidement les travaux relatifs à la mise en œuvre.
28. Le Conseil européen réaffirme qu'il convient d'accorder une attention particulière aux défis auxquels font face les industries traditionnelles, notamment le secteur automobile, le transport maritime, l'aviation et les industries à forte intensité énergétique, telles que la sidérurgie, la métallurgie et la chimie. Il souligne en outre que les PME resteront au cœur du tissu économique et social européen. Le Conseil européen rappelle qu'il importe de progresser résolument sur l'union de l'épargne et des investissements.
29. Dans ce contexte, le Conseil européen invite le Conseil, la Commission et la Banque centrale européenne, le cas échéant avec l'Eurogroupe, à faire avancer les travaux visant à renforcer le rôle international de l'euro, y compris en tant que monnaie de réserve et de transaction.

30. Le Conseil européen souligne le rôle essentiel que joue un programme ambitieux et mené horizontalement en matière de simplification et d'amélioration de la réglementation pour ce qui est d'assurer la compétitivité de l'Europe. Le Conseil européen souligne l'importance d'une approche de "simplicité dès la conception". À cet égard, il rappelle qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts à tous les niveaux – régional, national et de l'UE – afin de garantir un cadre réglementaire clair, simple, intelligent et propice à l'innovation et aux PME, sans compromettre la prévisibilité, les objectifs stratégiques et les normes élevées. Le Conseil européen se félicite des progrès accomplis à ce jour et demande instamment aux colégislateurs de maintenir cette dynamique, en vue de parvenir rapidement à un accord sur les trains de mesures de simplification présentés par la Commission. Il salue l'intention de la Commission de proposer d'autres initiatives à cet égard. Le Conseil européen invite la Commission et les colégislateurs à éviter la surréglementation et l'introduction de charges administratives tout au long des processus législatifs et de mise en œuvre.
31. Compte tenu de l'instabilité mondiale et de la pression exercée sur les marchés de l'énergie, ainsi que de leur incidence sur la compétitivité de l'Europe, le Conseil européen réaffirme qu'il importe de construire une véritable union de l'énergie avant 2030, dotée d'un marché de l'énergie de l'UE pleinement intégré et interconnecté, assurant la sécurité et la résilience énergétiques ainsi que la sécurité de l'approvisionnement en énergie abordable et propre pour tous les États membres, notamment grâce à des systèmes énergétiques solides, fiables et sûrs et à une augmentation de la production d'énergie.
32. Le Conseil européen réaffirme l'importance que revêt, pour la compétitivité et l'autonomie stratégique de l'Europe, la réduction des dépendances énergétiques, et se félicite des progrès accomplis depuis 2022. À cet égard, le Conseil européen insiste sur l'importance que présentent la sécurité d'approvisionnement, le caractère abordable et la sécurité juridique et souligne qu'il importe de répondre aux préoccupations des États membres, dans un esprit de solidarité, notamment en vue d'assurer d'autres voies de transit énergétique économiquement viables, en particulier en tenant compte des spécificités des pays enclavés. Le Conseil européen invite la Commission à aider les États membres à répondre à ces préoccupations et se félicite du processus dont sont convenues la Commission et la Slovaquie, en invitant d'autres États membres à soutenir les objectifs approuvés, le cas échéant.

33. Dans le cadre du Semestre européen, le Conseil européen a examiné les recommandations intégrées par pays sur la base d'une note horizontale.
34. Le Conseil européen se félicite du fait que la Bulgarie remplisse tous les critères de convergence énoncés dans le traité. Il approuve la proposition de la Commission relative à l'adoption par la Bulgarie de l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et invite le Conseil à adopter rapidement les propositions pertinentes de la Commission.
35. Le Conseil européen reviendra sur les questions de la compétitivité et des transitions écologique et numérique en octobre 2025 afin d'évaluer les progrès réalisés et de fournir de nouvelles orientations.

## **VI. MIGRATIONS**

36. Rappelant ses précédentes conclusions, le Conseil européen a fait le point sur les progrès accomplis dans leur mise en œuvre, y compris à la lumière de la récente lettre de la présidente de la Commission, et encourage une intensification des travaux en ce qui concerne en particulier: la dimension extérieure, notamment au moyen de partenariats globaux; la mise en œuvre de la législation adoptée par l'UE et l'application de la législation existante; la prévention de la migration irrégulière et la lutte contre celle-ci, y compris par de nouveaux moyens conformes au droit de l'UE et au droit international; les efforts visant à faciliter, à accroître et à accélérer les retours, en utilisant l'ensemble des politiques, instruments et outils dont l'UE dispose à cet effet; les concepts de pays tiers sûrs et de pays d'origine sûrs; la lutte contre l'instrumentalisation, la traite des êtres humains et le trafic de migrants; l'alignement des pays voisins en matière de politique des visas; et les voies d'accès sûres et légales dans le respect des compétences nationales. Le Conseil européen réaffirme la détermination de l'UE à renforcer la sécurité à ses frontières extérieures et à assurer le contrôle effectif de celles-ci, conformément au droit de l'UE et au droit international.
37. En particulier, il invite les colégislateurs à poursuivre l'examen des récentes propositions législatives de la Commission. Il prend note des discussions en cours sur les retours, sur l'établissement d'une liste de pays d'origine sûrs au niveau de l'Union et sur l'application du concept de pays tiers sûr.

## **VII. RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE**

38. Le Conseil européen attend avec intérêt le premier sommet Moldavie-UE, qui se tiendra le 4 juillet 2025, et réaffirme que l'Union européenne soutient fermement la souveraineté, l'intégrité territoriale, la résilience et le développement économique de la République de Moldavie. L'Union européenne continuera de travailler en étroite collaboration avec la République de Moldavie pour renforcer la résilience et la stabilité du pays face aux activités de déstabilisation persistantes menées par la Russie, y compris des attaques hybrides, visant à saper les institutions démocratiques du pays.
39. Le Conseil européen réaffirme le soutien indéfectible de l'Union européenne à la République de Moldavie sur sa trajectoire d'adhésion. Le Conseil européen félicite la République de Moldavie pour le rythme auquel elle mène ses réformes liées à l'adhésion, salue les progrès significatifs accomplis et encourage la République de Moldavie et la Commission à intensifier les travaux dans le cadre du processus d'adhésion. Le Conseil européen invite le Conseil à engager les étapes suivantes du processus d'adhésion conformément à l'approche fondée sur les mérites, suivant laquelle l'ouverture des groupes de chapitres se fait lorsque les conditions sont remplies. Il prend bonne note de l'évaluation de la Commission selon laquelle le groupe "fondamentaux" est prêt à être ouvert.

## **VIII. BALKANS OCCIDENTAUX**

40. Le Conseil européen a procédé à un échange de vues sur la situation dans les Balkans occidentaux et rappelle ses précédentes conclusions. L'Union européenne continuera de travailler en étroite collaboration avec les Balkans occidentaux et de soutenir leurs efforts de réforme sur la voie de leur adhésion à l'UE. Le Conseil européen reste attaché à poursuivre l'intégration graduelle entre l'Union européenne et la région au cours du processus d'élargissement même, de manière réversible et fondée sur les mérites. L'avenir des Balkans occidentaux se situe dans l'Union européenne.

**IX. SÉCURITÉ INTÉRIEURE**

41. La grande criminalité organisée, le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme violent, tant en ligne que hors ligne, représentent une menace majeure pour les citoyens européens et la sécurité des États membres.
42. Le Conseil européen souligne que l'infiltration de structures commerciales légales par des organisations criminelles a une incidence négative sur les finances publiques et sur le marché unique dans son ensemble.
43. Le Conseil européen invite les institutions de l'UE et les États membres à mobiliser tous les domaines d'action pertinents aux niveaux national et de l'UE et à utiliser pleinement tous les instruments existants pour lutter contre ces phénomènes.
44. À la suite de la présentation par la Commission de sa communication sur l'élaboration d'une stratégie européenne de sécurité intérieure et compte tenu des orientations fournies au sein du Conseil, le Conseil européen invite les institutions de l'UE et les États membres à prendre de nouvelles mesures si nécessaire, notamment en renforçant la coopération des services répressifs et la coopération judiciaire, y compris en ce qui concerne l'accès effectif aux données à des fins répressives, en assurant l'échange d'informations et par la coopération avec les pays tiers.

## X. PRÉPARATION

45. Le Conseil européen prend note de la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante sur la stratégie européenne pour une union de la préparation. Il réaffirme l'importance et l'urgence de cette question et encourage les États membres à renforcer de manière cohérente leur résilience, leur préparation ainsi que leurs capacités en matière de prévention des crises et de réaction à celles-ci, dans le cadre d'une approche "tous risques" englobant l'ensemble de la société, en tenant compte de l'évolution du paysage des risques et des menaces. Le Conseil européen invite le Conseil et la Commission à poursuivre les travaux sur la contribution des politiques de l'UE à la résilience et à la préparation dans les domaines concernés, y compris la résilience des infrastructures critiques, dans le respect des responsabilités et des compétences des États membres. Il rappelle les spécificités des différents types de crises et la responsabilité principale des États membres en ce qui concerne la gestion de ces crises. À cet égard, le Conseil européen invite le Conseil à donner des orientations pour que la Commission envisage des améliorations à apporter au soutien fourni par l'Union européenne aux États membres en matière de protection civile, ainsi que dans d'autres domaines d'action pertinents dans lesquels le soutien de l'UE apporte une réelle valeur ajoutée. Il invite le Conseil, la Commission et la haute représentante à faire régulièrement rapport sur les progrès accomplis.

## XI. ACTIVITÉS HYBRIDES

46. Le Conseil européen condamne fermement tous les types d'activités hybrides contre l'Union européenne et ses États membres ainsi que contre ses partenaires. Il condamne en particulier la campagne hybride ininterrompue menée par la Russie, y compris le sabotage, les perturbations d'infrastructures critiques, les cyberattaques, les activités de manipulation de l'information et d'ingérence, ainsi que les tentatives visant à saper la démocratie, notamment dans le cadre du processus électoral. Dans ce contexte, le Conseil européen se félicite de l'adoption d'inscriptions supplémentaires sur les listes dans le cadre des mesures restrictives eu égard aux activités déstabilisatrices menées par la Russie, ainsi que de la portée élargie de ce régime. L'Union européenne et les États membres continueront de renforcer leur résilience et d'utiliser pleinement tous les moyens disponibles, y compris la boîte à outils hybride de l'UE, pour prévenir et décourager spécifiquement les menaces hybrides de la Russie et y réagir.

## **XII. AUTRES POINTS**

### ***Mer Noire***

47. Le Conseil européen réaffirme l'importance de la sécurité et de la stabilité dans la région de la mer Noire et se félicite de la présentation, par la Commission et la haute représentante, de la communication conjointe sur l'approche stratégique de l'Union européenne à l'égard de la région de la mer Noire. Le Conseil européen, conformément à ses conclusions sur la question, invite le Conseil, la Commission et la haute représentante à faire avancer rapidement les travaux.

### ***Ordre international fondé sur des règles***

48. À l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la charte des Nations unies, le Conseil européen réaffirme l'attachement sans faille de l'Union européenne à un multilatéralisme effectif et à l'ordre international fondé sur des règles s'articulant autour des Nations unies, ainsi que son soutien aux institutions défendant le droit international, y compris par une protection efficace des tribunaux internationaux et de leurs fonctionnaires.

### ***Agenda mondial***

49. Le Conseil européen se félicite des résultats de la conférence des Nations unies sur l'Océan, qui s'est tenue à Nice du 9 au 13 juin 2025. À la suite de la présentation d'un pacte européen pour l'Océan par la Commission, il invite le Conseil à faire avancer les travaux.
50. Le Conseil européen attend avec intérêt la tenue, du 30 juin au 3 juillet 2025 à Séville, de la quatrième conférence internationale sur le financement du développement, qui constituera une étape importante vers la mise en place d'un cadre de financement mondial renouvelé pour le développement durable.

51. Le Conseil européen se félicite des résultats du sommet de haut niveau des donateurs de l'alliance GAVI qui s'est tenu le 25 juin 2025 et réaffirme que l'UE est déterminée à faire progresser la sécurité sanitaire mondiale, afin de renforcer notre préparation, notre capacité de réaction et notre résilience collectives face aux futures menaces sanitaires. L'Union européenne continuera d'œuvrer à la mise en place d'un système de santé mondial plus efficace, coordonné et résilient.

***Relations extérieures***

52. Le Conseil européen s'est penché sur la situation préoccupante en Libye, et sur les conséquences qu'elle pourrait également avoir pour la sécurité européenne ainsi qu'en ce qui concerne les flux migratoires. Il réaffirme le soutien sans faille de l'Union européenne à la Libye et à la mission d'appui des Nations unies en Libye pour faire progresser la réconciliation nationale, l'unité institutionnelle et un dialogue transparent et inclusif ayant pour point d'ancrage la maîtrise du processus par les Libyens et le consensus entre eux. Le Conseil européen rappelle que le mémorandum d'accord entre la Turquie et la Libye relatif à la délimitation des zones de juridiction maritime en Méditerranée viole les droits souverains d'États tiers, est contraire au droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers.
53. Le Conseil européen a procédé à un échange de vues sur le Sahel. La détérioration de la situation en matière de sécurité reste une source de préoccupation. Le Conseil européen souligne que la stabilité du Sahel et de l'ensemble de la région, y compris les États côtiers voisins, est essentielle pour la sécurité et la prospérité des personnes vivant au Sahel ainsi que pour l'Union européenne. Le Conseil européen se félicite des travaux en cours, notamment ceux du représentant spécial de l'UE, sur une approche renouvelée pour la contribution de l'UE à cet égard.